

**Dans les établissements scolaires du premier et second degré,
la mairie supprime des postes, licencie des personnels
contractuels (vacataires, CDD, CA, CAE...)
et accroît l'autoritarisme.**

SUD éducation revendique :

- le réemploi et la titularisation immédiate de tous les précaires sans conditions de concours, de test, de stage ni de nationalité ;
- l'arrêt de tous les licenciements et la création de postes à la hauteur des besoins dans l'ensemble des services (animateurs, ATC, ATE, ATSEM, PVP...) ;
- la création d'équipes mobiles aux effectifs suffisants pour assurer le remplacement de tous les personnels absents ;
- un revenu net qui ne soit pas inférieur à 1600 € pour les actifs comme pour les retraités et l'intégration des primes au salaire.

SUD éducation exige l'arrêt immédiat de toutes les mesures de flicage des personnels (cahier de présence, brimades, harcèlement...).

SUD éducation demande un véritable droit à mutation. Les personnels doivent pouvoir choisir un poste sur l'ensemble du territoire national sur la base de règles communes, avec égalité de traitement.

Nous avons rencontré le DRH de la DASCO le 20 mai 2009 sur bon nombre de ces sujets, aucune réponse satisfaisante ne nous a été donnée.

NOUS NE RENONCERONS PAS !

Si vous souhaitez contacter SUD éducation pour vous informer, vous défendre, organiser une heure d'information syndicale dans votre école ou votre établissement. Renvoyez ce coupon :

✂.....
Nom : Prénom : Ecole/Etablissement :

Adresse personnelle (facultatif) :

Téléphone (facultatif) : Mél. (facultatif) :